

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 65^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 JANVIER 2020, PAR WEB CONFÉRENCE

APPROUVÉ LE 13 FÉVRIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA 65^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 16 JANVIER 2020, PAR WEBCONFÉRENCE

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENT

Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
----------------	------------	-----------------------

INVITÉS

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Payer, Annie		Coordonnatrice aux affaires juridiques
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et finance
Arseneault, Linda		Adjointe de direction

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 39.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Élection du comité exécutif
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1. Procès-verbal de la 64^e séance ordinaire tenue le 12 décembre 2019
5. Finances
 - 5.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 décembre 2019
 - 5.2. Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 décembre 2019
 - 5.3. Politique de contribution financière relative aux dépenses encourues pour les organismes partenaires dans le cadre des activités de l'ARBJ
 - 5.4. Octroi d'un mandat dans le cadre du dossier FE-08
6. Correspondance
7. Ressources humaines
 - 7.1. Fin de probation de l'employé n° 30086
8. Ententes et partenariats
 - 8.1. Avenant au contrat de prêt du Fonds local d'investissement
 - 8.2. Rencontre des aînés 2020 - REG
9. Programmes de soutien au développement
 - 9.1. ESA-161 – Rencontre des aînés 2020 – REG
 - 9.2. ESA-164 – Ateliers artistiques et d'art-thérapie - LSQ
 - 9.3. ESA-165 – Souper spectacle pour contrer la maltraitance – REG
 - 9.4. FCR-093 – 6^e édition du festival de musique La Débâcle – CHI
 - 9.5. Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
10. Divers
 - 10.1. Mémoire – Réflexion gouvernementale sur les minéraux critiques et stratégiques
11. Prochaine séance
12. Questions du public
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Mme Marie-Claude Brousseau fait part aux membres du résultat des élections tenues précédemment.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-02

QUE le comité exécutif nommé pour un mandat de deux ans, jusqu'en janvier 2022, soit composé des personnes suivantes :

Président	M. René Dubé
1 ^{er} vice-président	M. Steve Gamache
2 ^e vice-président	M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon)
Trésorier	M. Alain Poirier (Chibougamau)
Secrétaire	M. André Elliott

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA 64^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la 64^e séance ordinaire tenue le 12 décembre 2019 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-03

D'ADOPTER le procès-verbal de la 64^e séance ordinaire tenue le 12 décembre 2019 en abrogeant la résolution ARBJCA-2019-12-12-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 décembre 2019, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-04

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 décembre 2019, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 décembre 2019 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-05

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 31 décembre 2019 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. POLITIQUE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX DÉPENSES ENCOURUES POUR LES ORGANISMES PARTENAIRES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE L'ARBJ

L'Administration régionale Baie-James (ARBJ) opère la gestion de plusieurs ententes ministérielles. Dans le cadre de ces ententes, plusieurs organismes partenaires et des représentants de la population sont invités à participer à des tables de concertation ou des activités autres organisées par l'ARBJ. De ce fait, les représentants des organismes et de la population doivent se déplacer sur le territoire engendrant ainsi des frais de voyage.

Afin de poursuivre la mobilisation et la concertation de tous les acteurs impliqués lors d'activités organisées par l'ARBJ, cette dernière souhaite mettre en place une politique de contribution financière relative aux dépenses encourues pour les participants.

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James opère la gestion d'ententes ministérielles selon lesquelles des tables de travail sont organisées de temps à autre en partenariat avec des organismes et des représentants de la population;

CONSIDÉRANT QUE des déplacements sont effectués autant par les représentants des organismes partenaires que ceux de la population, lesquels déplacements occasionnent des frais de voyage;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ souhaite mettre en place une Politique de contribution financière relative aux dépenses encourues dans le cadre des activités de l'Administration régionale Baie-James (Politique);

CONSIDÉRANT QUE la Politique vise à établir une méthode uniforme relativement à la gestion des déclarations des frais de voyages engagés pour le compte des participants.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon), dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-06

D'ADOPTER la Politique de contribution financière relative aux dépenses encourues dans le cadre des activités de l'Administration régionale Baie-James (Politique);

D'AUTORISER la direction générale à poser toute action et à signer tout document, formulaire, facture ou autre dans le cadre de la Politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. OCTROI D'UN MANDAT DANS LE CADRE DU DOSSIER FE-08

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-07

D'OCTROYER un mandat au cabinet Lavery Avocats pour représenter l'Administration régionale Baie-James dans les procédures judiciaires contre le promoteur.

D'AUTORISER la direction générale ou la coordination aux affaires juridiques à communiquer avec les avocats dans le dossier, à poser tout geste ou à signer tout document afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

La correspondance du 6 décembre 2019 au 9 janvier 2020 est déposée pour information.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ N° 30086

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction a effectué l'évaluation de fin de probation;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 30086 répond adéquatement aux attentes.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-08

DE CONFIRMER la fin de probation de l'employé n° 30086.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ENTENTES ET PARTENARIATS

8.1. AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

Dans une correspondance du 17 décembre 2019 provenant du ministère de l'Économie et de l'Innovation, l'Administration régionale Baie-James est informée de la reconduction des sommes versées dans le cadre du Fonds local d'investissement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du trésor a reconduit les sommes versées dans le cadre du Fonds local d'investissement jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a soumis à l'Administration régionale Baie-James un projet d'avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement pour la reconduction des sommes;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James agit aux droits et obligations du Centre local de développement de la Baie-James à la suite d'une Convention de partage dont la prise d'effet est en date du 21 avril 2015.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-09

D'ACCEPTER les termes de l'Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du Fonds local d'investissement avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

D'AUTORISER la directrice générale à signer ledit avenant pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. RENCONTRE DES AÎNÉS 2020 – REG

La Rencontre des aînés est un événement régional concerté qui se tient aux deux ans dans une ville différente. L'édition 2020 aura lieu à Lebel-sur-Quévillon et réunira les aînés de toute la région. Plusieurs activités touchant les loisirs et la culture permettront aux aînés de bouger, de tisser des liens et d'échanger. Ce rassemblement de trois jours permet aux aînés de s'informer sur les services qui leur sont offerts près de chez eux. La Ville de Lebel-sur-Quévillon, le service des loisirs, le Club de l'âge d'or « Les Amants du Bel Âge », ainsi que l'organisatrice communautaire, la nutritionniste et le kinésologue du CRSSS de la Baie-James sont impliqués dans l'organisation et la réalisation du projet.

CONSIDÉRANT QUE le projet est concerté et s'adresse aux aînés de toute la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à faire connaître les ressources offertes en favorisant la création d'un réseau social, ce qui a pour effet d'augmenter le sentiment d'appartenance des aînés envers la région;

CONSIDÉRANT la contribution de la Ville de Lebel-sur-Quévillon dans la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à diminuer la sédentarité et à promouvoir les bienfaits des saines habitudes de vie sur la santé.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-10

DE SIGNER une entente de partenariat avec la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour la coordination de la Rencontre des aînés 2020.

DE VERSER à la Ville de Lebel-sur-Quévillon la somme de 35 500 \$.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, une entente de partenariat avec la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour la Rencontre des aînés 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

9.1. ESA-161 – RENCONTRE DES AÎNÉS 2020 - REG

La Rencontre des aînés est un événement de trois jours permettant aux aînés de la région de se rassembler. Diverses activités adaptées touchant les loisirs et la culture leur permettront de discuter et d'échanger, tout en

favorisant la cohésion sociale et les saines habitudes de vie. Cet événement est également l'occasion pour les participants de parfaire leurs connaissances sur les divers services offerts dans la région.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à faire connaître les ressources offertes en favorisant la création d'un réseau social, ce qui a pour effet d'augmenter le sentiment d'appartenance des aînés envers la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à diminuer la sédentarité et à promouvoir les bienfaits des saines habitudes de vie sur la santé;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023;

CONSIDÉRANT la contribution de la Ville de Lebel-sur-Quévillon dans la mise en œuvre du projet;

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2020-01-16-01

D'ACCORDER au Club de l'âge d'or « Les Amants du Bel Âge » une subvention pour la réalisation de son projet « Rencontre des aînés 2020 - REG ». Cette subvention correspondra à 13 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 10 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 000 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 »;
- 20 % de la subvention restante, soit 2 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. ESA-164 – ATELIERS ARTISTIQUES ET D'ART-THÉRAPIE - LSQ

Ce projet de trois ans permettra aux aînés atteints du cancer et à leurs proches de participer à douze ateliers d'art-thérapie par année. Ces ateliers seront offerts par une art-thérapeute qualifiée faisant partie de l'ordre professionnel des art-thérapeutes du Québec. L'art-thérapie est une forme de psychothérapie qui utilise la création artistique (dessin, peinture, collage, sculpture, etc.) pour prendre contact avec la vie intérieure du participant (sentiments, inconscient, etc.), l'exprimer et la transformer. Cette pratique est très répandue dans les secteurs de la santé. On l'utilise comme mode d'intervention en psychothérapie, particulièrement chez les sujets ayant de la difficulté à exprimer ce qu'ils ressentent par la parole ainsi qu'en physiothérapie pour développer une meilleure confiance en soi et favoriser la réadaptation.

Cette approche a fait ses preuves pour améliorer les fonctions cognitives et le bien-être psychologique des aînés et des personnes atteintes du cancer, en diminuant les niveaux d'anxiété et de dépression, tout en améliorant leur qualité de vie. Cette approche a des effets positifs sur leur croissance personnelle, leur capacité à affronter la maladie et sur leur interaction sociale. Les ateliers d'art-thérapie accueilleront entre huit et dix participants par séance.

Une demande sera adressée au CRSSS de la Baie-James afin de valider si des sommes sont disponibles pour l'octroi d'un financement en faveur des personnes aînées dans le cadre de ce type d'activités.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif d'améliorer la santé physique et mentale des participants ainsi que la qualité de vie des aînés atteints du cancer et celles de leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des effets positifs sur la capacité des participants à affronter la maladie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2020-01-16-02

D'ACCORDER au Pavillon de la Rose, pour l'année **2020-2021**, une subvention pour la mise en œuvre de son projet « Ateliers artistiques et d'art-thérapie - LSQ ». Cette subvention correspondra à 90 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 24 900 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 19 920 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018 2023 »;

- 20 % de la subvention restante, soit 4 980 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées pour l'année 2020-2021.

D'ACCORDER au Pavillon de la Rose, pour l'année **2021-2022**, une subvention pour maintenir son projet « Ateliers artistiques et d'art-thérapie - LSQ ». Cette subvention correspondra à 87 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 18 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit conditionnelle au maintien des sommes versées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 14 400 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018 2023 »;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 600 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées pour l'année 2021-2022.

D'ACCORDER au Pavillon de la Rose, pour l'année **2022-2023**, une subvention pour maintenir son projet « Ateliers artistiques et d'art-thérapie - LSQ ». Cette subvention correspondra à 87 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 18 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette somme soit conditionnelle au maintien des sommes versées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 14 400 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018 2023 »;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 600 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées pour l'année 2022-2023.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. ESA-165 – SOUPER SPECTACLE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE – REG

Un souper-spectacle sera offert gratuitement aux aînés, à leurs proches et à toute la population afin de les sensibiliser aux situations de maltraitance vécues par les aînés. Contes en souffrance est le nom de la pièce de théâtre qui sera présentée par le Théâtre Parminou, lequel excelle dans le théâtre populaire d'intervention. Cette pièce vise à aider les personnes âgées et leurs proches à repérer les situations problématiques qui peuvent survenir et les guider vers les ressources pouvant les soutenir.

Une discussion animée sur le thème de la maltraitance suivra chacune des représentations. Un intervenant psychosocial sera sur place tout au long de la soirée pour écouter les aînés et leurs proches qui aimeraient discuter de certaines situations.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à sensibiliser les aînés et leurs proches aux situations de maltraitance;

CONSIDÉRANT QU'un intervenant psychosocial sera présent à chacune des représentations et qu'il pourra écouter les aînés et leurs proches qui vivent des situations liées aux problématiques abordées lors de la pièce de théâtre et de la discussion qui la succédera;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Julie Rivard.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2020-01-16-03

D'ACCORDER à la Table régionale de concertation des aînés du Nord-du-Québec une subvention pour la réalisation de son projet « Souper-spectacle pour contrer la maltraitance - REG ». Cette subvention correspondra à 77 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 35 260 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 28 208 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention relatif à l'Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018 2023 »;
- 20 % de la subvention restante, soit 7 052 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. FCR-093 – 6^E ÉDITION DU FESTIVAL DE MUSIQUE LA DÉBÂCLE - CHI

Le festival vise à faire connaître des groupes de musique originaux à la population de Chibougamau et de la Baie-James. Pour sa sixième édition, il accueillera davantage de festivaliers. L'événement aura lieu le 15 mai 2020. Il y aura un spectacle de plus que les années précédentes, soit quatre spectacles au total. Le quatrième spectacle permettra d'accueillir 125 festivaliers supplémentaires. Le groupe country *Théâtre Regal*, le groupe folk rock *Les Hay Babies* de Moncton, le groupe blues rock *The Flamingos Pink* et le groupe rock'n'roll *Pale Lips* se produiront dans des lieux différents au centre-ville de Chibougamau. La programmation sera en continu et débutera à 18 h à l'Hôtel Chibougamau. Le second groupe se produira à 20 h au Bar Maxi-M-Hom. Le spectacle suivant sera à 22 h Au Sous-Bois Bistro Pub et le dernier à minuit au Pub Royal.

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à développer le tourisme culturel à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement de l'identité régionale et du sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le projet encourage l'accès et la participation citoyenne à la vie culturelle et contribue au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture en Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à deux objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de *l'Entente de développement culturel 2019-2020*.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFRCR-2020-01-16-01

D'ACCORDER au Festival la Débâcle musicale à Chibougamau une subvention pour la réalisation de son projet « 6^e édition du festival la Débâcle - CHI ». Cette subvention correspondra à 30 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 11 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire représentant 49 % des coûts de réalisation admissibles.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 8 800 \$, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James des documents requis à la section « Documents à fournir » du « Formulaire de demande de subvention pour les programmes de développement social »;

- 20 % de la subvention restante, soit 2 200 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt à l'Administration régionale Baie-James d'un rapport final, des pièces justificatives afférentes ainsi qu'un sommaire des factures détaillées.

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Label-sur-Quévillon), dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-11

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale pour les projets suivants, totalisant 4 291 \$:

FCR-091 – Plaisir d'hiver et S'aime ta ville - LSQ	1 540 \$
FCR-092 – Tournée Avantage numérique Baie-James 2020 - REG	<u>2 751 \$</u>
Total	4 291 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. MÉMOIRE – RÉFLEXION GOUVERNEMENTALE SUR LES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-12

D'ADOPTER le mémoire sur la Réflexion gouvernementale sur les minéraux critiques et stratégiques avec la modification demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-13

QUE la prochaine séance se tienne à Lebel-sur-Quévillon, le 13 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2020-01-16-14

DE LEVER la séance à 15 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire